

## INSCRIPTION ET FINANCEMENT

### Ce plan de formation professionnelle continue

non diplômante Arts, cultures, éducation est destiné aux musicien.nes intervenant.es et à leurs partenaires. Il se déploie sur le territoire des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté. Il est réalisé avec le soutien du ministère de la Culture, DRAC Auvergne - Rhône-Alpes.

### Les modalités d'inscription

L'inscription à une session de formation s'effectue auprès du CFMI de l'Université Lumière Lyon 2 en retournant le bulletin d'inscription au plus tard à la date précisée sur la fiche descriptive propre à chaque formation.

Quelques actions co-organisées avec d'autres organismes peuvent nécessiter une inscription spécifique auprès de ces établissements.

L'inscription est confirmée par mail. Un courrier de convocation est adressé au/à la stagiaire une quinzaine de jours avant le début de la formation.

#### 1. C'est un tiers qui prend en charge le coût de la formation (employeur, OPCO...) :

Merci de nous retourner la fiche d'inscription complétée, signée et tamponnée par votre employeur/organisme financeur. Une convention lui sera ensuite adressée pour signature. À l'issue de la formation, la facture est directement transmise à votre financeur.

#### 2. Vous financez vous-même votre formation :

Merci de nous retourner la fiche d'inscription complétée et signée, qui vaut engagement. Un contrat vous sera ensuite adressé pour signature, et devra nous être retourné avant le début de la formation. À l'issue de la formation, une facture du montant total de la formation vous est transmise par mail, accompagnée du RIB de l'Université. Cette facture est à régler par virement bancaire dès réception (le numéro de la facture doit impérativement apparaître dans le libellé du virement).

### Les conditions de report/annulation d'une action et les conditions d'abandon

Le/la signataire du contrat ou de la convention est réputé.e avoir pris connaissance et avoir accepté les Conditions Générales de Vente Formation Continue et Alternance de l'Université Lumière Lyon 2 à la signature du contrat ou de la convention (téléchargeables sur le site [lesla.univ-lyon2.fr/cfmi](http://lesla.univ-lyon2.fr/cfmi)).

### Les possibilités de financement

Le plan de formation professionnelle continue non diplômante Arts, cultures, éducation n'est pas éligible au CPF.

Notre établissement est référencé DATADOCK.

#### 1. Le plan de développement des compétences

Sa mise en œuvre relève de la décision pleine et entière de l'employeur. Tout.e salarié.e peut prendre l'initiative de demander à suivre une formation prévue par le plan de développement des compétences.

Pour plus d'informations, rapprochez-vous de :

- votre employeur,
- l'AFDAS, pour les artistes-auteur/trices et les salarié.es intermittent.es du spectacle,
- l'URSSAF, pour les auto-entrepreneur/euses.

#### 2. Le Pôle Emploi

**3. Vos fonds propres :** financement à titre individuel possible en cas de refus de prise en charge.

### N'hésitez pas à nous contacter pour des renseignements supplémentaires :

Anne Decroly  
[anne.decroly@univ-lyon2.fr](mailto:anne.decroly@univ-lyon2.fr)

CFMI de l'Université Lumière Lyon 2  
 04 78 29 07 21  
[cfmi@univ-lyon2.fr](mailto:cfmi@univ-lyon2.fr)  
[lesla.univ-lyon2.fr/cfmi](http://lesla.univ-lyon2.fr/cfmi)